

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
27 juin 2008

En exercice :	35
Présents :	32
Titulaires :	26
Suppléants :	6
Pouvoirs :6
Absents	3

Convocation adressée à chaque conseiller le 16 juin 2008 pour la session ordinaire du vendredi 27 juin 2008

L'an deux mil huit, le vingt-sept juin à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la mairie de Haut-du-Them, sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présents:

MM CLAUDE Roger, SEGUIN Michel, Melle GROSJEAN Céline, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr CHATELOT Henri, Mme FRESLIER Marie Claire, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr DALVAL Jean-Marc, Mr SAINTIGNY Henri, Mme VALDENAIRE Marie France, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr DEMANGE René, Mr MOUGENOT Michel, Mr PARISOT Jean-Marie, Mme VALDENAIRE Sylviane, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr CLAUDEL Hubert, Mr TOURDOT Roger

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mr CARITEY Cyril qui donne pouvoir à Mme ENOCH Line
- Mr GILLET Denis qui donne pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie
- Mr BEURIER Patrice qui donne pouvoir à Mr TUGEND Pierre
- Mr MARTINET Gilles qui donne pouvoir à Mr LAMBOLEY Hervé
- Mme TORTISSIER Virginie qui donne pouvoir à Mr LEVREY Paul
- Mr LOMBARD Patrice qui donne pouvoir à M.DAVAL Brice

Absents : MM SARRE Vincent, NOEL Rémi, LALLOZ Jacques

Melle GROSJEAN Céline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir. Il excuse M. Cyril CARITEY, deuxième vice-président, absent ce soir pour cause d'intervention chirurgicale.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

M. le Président a souhaité commencer cette séance par faire un petit bilan des commissions de travail qui ont été installées courant juin.

Les commissions ont désigné leur rapporteur :

- Commission Cadre de Vie : Mme Marie-Ange MAIROT
- Commission Environnement : M. Jean-Marc DALVAL
- Commission Développement : M. Didier ANSELM
- Commission Tourisme : Mme Marie-Claire FRESLIER

M. le Président passe la parole à tous les rapporteurs qui peuvent donner leurs impressions sur ces premières réunions. Ils expliquent que les réunions se sont bien passées. Les premières réflexions sont enclenchées. Les prochaines réunions auront lieu en septembre afin de compléter la réflexion et de fixer les priorités.

Pour terminer et suite à la demande des membres de la commission Tourisme, M. le Président informe le conseil que les comptes-rendus des commissions sont disponibles pour tous sur le site Intranet de la CCHVO : <http://intranet.cchvo.org>. Le mot de passe est transmis ce soir à tous les conseillers. Il est disponible sur demande à la CCHVO.

REHABILITATION DES DECHARGES

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réhabilitation des décharges. Cette consultation fait l'objet d'un groupement de commande avec le SICTOM de Melisey.

Cette procédure se fera par appel d'offres ouvert conformément au Nouveau Code des Marchés Publics. Le montant prévisionnel pour la CCHVO s'élève à 225 000 € environ auxquels il faut ajouter 18 000 € de maîtrise d'œuvre.

Le marché est divisé en 2 lots : terrassement et végétalisation. Les travaux seront divisés en 2 tranches. Les sites de Fresse, Ternuay, Haut-du-Them et La Lanterne seront réhabilités à l'automne. Les travaux à Melisey et Saint-Barthélemy auront lieu au printemps 2009.

M. SAINTIGNY explique que certaines communes ont demandé à supprimer des éléments du marché car elles pensent faire les travaux elles-mêmes. M. le Président explique qu'il n'est pas opposé sauf pour la végétalisation de la décharge de Fresse qui restera dans le marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SPANC 2007

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire qu'il y a lieu de valider le rapport d'activité du SPANC pour l'année 2007. Tous les conseillers ont pu le consulter avant la réunion de conseil dans leur mairie respective.

M. LAB, technicien SPANC à la CCHVO, résume son activité. Il lui a été demandé de se concentrer dans un premier temps sur les installations neuves et les maisons faisant l'objet d'une cession devant notaire. En 2007, M. LAB a effectué 55 diagnostics avant cession. 80 % des installations d'assainissement autonome sont non-conformes. Il a également effectué 39 contrôles d'installations neuves. 3 installations ont été déclarées non-conformes. M. le Président tient à remercier M.LAB pour la qualité de son travail sur l'année écoulée.

M. DAVAL demande le coût de la redevance. 61 € sont facturés au vendeur dans le cadre du contrôle avant cession. 120 € sont facturés aux pétitionnaires qui mettent en place une installation neuve sauf s'il s'agit d'une mise en conformité d'une installation ancienne effectuée sur la base du volontariat.

Le rapport d'activité est validé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE ORDURES MENAGERES 2007

Monsieur le Président résume le rapport d'activité que tous les conseillers ont pu consulter avant la réunion de conseil.

Il résume celui-ci en quelques éléments chiffrés :

- La redevance s'est établie à 70 € pour une part. 40 % vont dans le coût de la collecte, 30 % pour le coût du traitement et 30 % pour le fonctionnement des déchetteries et du SYTEVOM.
- Compte administratif 2007 : il présente un excédent de 2 683 € (Dépenses : 462 459 € ; Recettes : 465 142 €)

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

SERVICE ORDURES MENAGERES : ANNULATIONS ET REDUCTIONS DE TITRES

Monsieur le Président explique que suite à la facturation 2008, un certain nombre de réclamations sont parvenues à la CCHVO.

Toutes les annulations et réductions présentées ce soir ont fait l'objet de vérifications auprès des mairies. De plus, les personnes concernées ont pu apporter la preuve écrite de leur bonne foi.

Le conseil communautaire approuve la délibération à l'unanimité pour un total d'annulations de 1767,50 € et un total de réductions de 735 € soit environ 0,5 % du produit global attendu.

BUDGET SPANC : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président explique que, suite à une requête de Monsieur le Percepteur, il y a lieu de procéder à un jeu d'écritures pour matérialiser l'amortissement des investissements réalisés en 2007 (achat du Kangoo et de la tarière).

Le virement de crédits s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

R021 : Virement de la section de fonctionnement	- 2950,24 €
D6811 : Dot. aux amort./immo. Incorp.	+2950,24 €

Section d'investissement :

D023 : Virement à la section d'investissement	- 2950,24 €
R28188 : Autres immos corporelles	+ 31,36 €
R28282 : Matériel de transport	+ 2918,88 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

BUDGET CCHVO : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président explique que la CCHVO souhaite louer une machine à affranchir pour faciliter le travail du secrétariat. Cette location s'élève à 531 € par an + 140 € de frais d'installation pour 2008.

La décision modificative doit permettre d'alimenter la ligne budgétaire correspond aux locations mobilières à hauteur de 700 € en prenant sur les dépenses imprévues.

Certains conseillers communautaires doutent de la rentabilité de la location. M. le Président explique qu'outre l'aspect financier il faut prendre en compte la facilité de travail qu'engendre la machine.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

INSTAURATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) ET DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE (ISS)

Le Président propose d'instaurer des indemnités aux agents qui n'en bénéficient pas actuellement. Aujourd'hui, seul l'agent de développement bénéficie de l'IFTS (Indemnité forfaitaire de travail supplémentaire).

M. SAINTIGNY explique qu'il faut instituer deux indemnités : l'IAT pour l'adjoint administratif et les gardiens de déchetterie et l'ISS pour le technicien SPANC.

M. le Président rappelle que la délibération prise aujourd'hui ne veut pas dire que ces indemnités sont systématiques. La délibération instaure l'indemnité. Elles sont ensuite attribuées au cas par cas pour chaque agent en accord avec la commission de gestion par arrêté du Président.

Il est demandé de voter à bulletin secret sur ces délibérations. Elles sont adoptées à 26 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

PROJET TOURISTIQUE DE LA MAISON DE LA NATURE DES VOSGES SAONOISES

Monsieur le Président expose le projet touristique de la Maison de la Nature des Vosges Saônoises, coordonné par Mlle Elodie MAGNIN, stagiaire à la Maison de la Nature.

La manifestation aura lieu le 20/7 à Haut-du-Them autour :

- D'une chasse au trésor le matin suivi d'un repas
- D'un marché artisanal l'après-midi

Mlle MAGNIN a présenté le projet au Président avec un budget comme suit : Dépenses : 1065 € / Recettes : 850 €. Le Président propose de lui allouer une subvention de 250 € pour équilibrer son budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Musiques actuelles : Suite aux remarques émises lors du vote de la participation de la CCHVO le 16 mai dernier, M. SAINTIGNY explique que le Pays des Vosges Saônoises a modifié le programme initial. Les deux concerts en gîte ont été remplacés par un concert au collège et un concert à la salle de cinéma de Servance afin de pouvoir attirer un public plus important.

OPAH : M. le Président explique qu'il s'est rendu le 19 juin à la réunion de lancement de l'étude d'OPAH. M. PAHIN explique que l'étude servira à définir les priorités de financement pour l'OPAH à proprement parler. L'enveloppe mise à disposition des particuliers est alimentée par le Conseil Général et l'ANAH.

L'étude va se dérouler en trois phases :

- Phase 1 (2 mois) : collecte d'informations et enquête auprès des mairies
- Phase 2 (1 mois) : information du public et lancement des enquêtes dans les ménages
- Phase 3 (1 mois) : définition des premiers éléments du programme
- Phase 4 (1 mois) : définition du programme opérationnel et financier

Le coût de l'étude s'élève pour la CCHVO à 10 000 € environ.

Délégations de fonctions : M. SAINTIGNY expose au conseil les délégations de fonctions qui ont été prises entre le Président et les vice-présidents. L'arrêté de délégation de fonctions est disponible sur Intranet.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY